

Article 10

Le drapeau de la Confédération Européenne de Pétanque devra être mis en première position avec celui du pays organisateur, les drapeaux des nations participantes seront placés ensuite dans l'ordre alphabétique.

En plus du drapeau de la CEP La Fédération hôte doit préparer une banderole portant l'inscription : « Nième Championnat d'Europe (Masculin ou Féminin ou Espoirs ou Junior ou Vétérans) ».

Article 11

La Fédération hôte devra prévoir pour les représentants officiels de la CEP une Table de Contrôle avec le matériel nécessaire, tableaux d'affichage, haut-parleurs, imprimante, photocopieuse, papier, connexion internet etc.

Un espace doit être réservé aux médias avec tables et chaises et une connexion internet. Un espace spécifique doit être réservé aux spectateurs pour suivre les jeux.

Article 12

La publicité autour de la zone de jeu est autorisée sous réserve de la réglementation en vigueur et en lien avec la Fédération hôte et en concordance de toute convention de partenariat en place avec la CEP à ce moment-là.

Article 13

La Fédération hôte ou le Comité doit fournir de l'eau potable gratuite pour les participants au cours de la période des jeux.

Article 14

Aucune autre compétition ne peut être organisée sur le lieu durant le championnat.

Article 10

The flag of the CEP will be placed in a premier position along with the National flag of the host Federation and the National flags of the participating Nations, which will be placed in alphabetical order.

In addition to the CEP flag, the host federation must arrange for a banner with the inscription: "Nth European Championship (Men or Women or Espoirs or Junior or Veterans) ".

Article 11

The host Federation must arrange for the CEP officials the necessary materials: notice board, loud-hailer/PA system, control table, Internet Connection etc.

An area should be made available for the media with tables, chairs and an internet connection. There should also be a suitable area specifically for spectators to watch the games.

Article 12

Advertising around the playing area is permitted, subject to the rules and regulations in force with the host federation, they must also comply with any sponsorship agreement in place with the CEP at that time.

Article 13

The host federation or Committee must provide drinking water free of charge for the participants during the period of the games.

Article 14

No other competition may be organised at the venue during the Championship.

Article 15

Seules les fédérations membres de la CEP ou les fédérations en période probatoire, à jour de leur cotisation, ont le droit d'inscrire une équipe.

Article 16

Les formulaires d'inscription doivent être envoyés aux Fédérations membres par courriel au moins quatre mois avant la compétition.

Les fédérations participantes doivent retourner leurs formulaires d'inscription dûment remplis au moins trois mois avant le championnat et en précisant, si possible, le nombre de personnes, le nombre et le type des chambres, le nombre de nuits d'hébergement, de sorte que la Fédération du pays hôte puisse prendre les mesures nécessaires pour organiser leur séjour.

La composition des équipes doit être enregistrée au plus tard deux mois avant la date du Championnat. Une modification partielle peut être effectuée plus tard.

Tous ces formulaires doivent être envoyés à la Fédération du pays hôte ainsi qu'au Secrétaire Général de la CEP.

Article 17

Une équipe en triplète sera composée de 3 ou 4 joueurs avec un chef de délégation et/ou un coach.

Pour les championnats Tête à Tête l'équipe sera composée de 1 joueur avec un chef de délégation et/ou un coach.

Article 18

Tous les joueurs, les chefs de délégation et les coaches doivent avoir une licence internationale valide.

Article 15

Only CEP Member Federations or probationary Federations, having paid their fees, have the right to register one team.

Article 16

Registration forms shall be sent to the Member Federations by email at least four months before the competition.

The participating Federations must return their completed entry forms at least three months before the competition and specifying, if possible, the number of people, the number and nature of the bedrooms and the number of nights accommodation, so that the host Federation can take the necessary steps to organise their stay.

The composition of the teams must be registered at the latest two months before the competition's date. A partial modification may be made later.

All these forms must be sent to the host Federation and to the CEP General Secretary.

Article 17

A Triples team will consist of 3 or 4 players with a Head of Delegation and/or coach.

A Singles team will consist of 1 player with a Head of Delegation and/or coach.

Article 18

All players, Head of Delegation and Coaches must have a valid International Licence.

Les joueurs ayant une licence internationale qui n'est pas celle de la fédération/pays qu'ils représentent, doivent prouver qu'ils ont la nationalité de la fédération/pays en question.

Les joueurs dans ce cas doivent présenter leur licence internationale ainsi que leur passeport au moment de l'enregistrement de leur équipe.

Players with an international licence that is not with the federation/country that they represent, must prove they have nationality of that federation/country.

Players in this case must produce both their international licence and passport at the time their team registers.

COMPETITION

Article 19

Le format du Championnat Européen doit être en conformité avec les règles éditées par la CEP et les règles de jeu de la FIPJP.

Dans le cadre d'un Championnat d'Europe, seul le Championnat d'Europe de Tir de Précision et la Coupe des Nations (ou Championnat B) peuvent être organisés.

COMPETITION

Article 19

The format of the European Championship shall be in accordance with the published CEP rules and the playing rules of the FIPJP.

Within the scope of the European Championship, only the European Precision Shooting Championship and the Nations' Cup (or Championship B) may also be organised.

ARBITRAGE

Article 20

Le Comité Directeur de la CEP, en accord avec La Fédération hôte, affectera un arbitre International et / ou Européen pour le championnat.

La Fédération hôte peut nommer un ou plusieurs arbitres nationaux pour aider l'arbitre désigné par la CEP.

Article 21

Les arbitres de l'évènement sont responsables de l'application du « Règlement Officiel International du Jeu de Pétanque » fixé par la Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal (FIPJP) et toutes les variantes figurant dans le « Règlement des Championnats de la CEP ».

UMPIRING

Article 20

The CEP Board of Directors, in agreement with the host federation, will appoint an International and/or European Umpire for the Championship.

The host federation may appoint one or more National Umpires to assist the CEP appointed Umpire.

Article 21

The Umpires for the event are responsible for enforcing the "Official International Rules of the Game of Pétanque" set by the FIPJP and any variations set out in the "CEP Championship Rules".

JURY

Article 22

Tous les cas non prévus par le règlement sont soumis à l'Arbitre, qui peut renvoyer l'affaire au jury de la compétition.

Ce jury est composé d'un représentant officiel désigné par le Comité Directeur de la CEP, un membre de La Fédération hôte (à l'exception de son président) et un membre du Comité d'Organisation, dont l'un sera désigné comme Président du Jury.

Dans le cas d'un vote partagé, le Président du Jury a voix prépondérante. Les décisions prises par le Jury sont sans appel.

JURY

Article 22

Any case not provided for in the rules is submitted to the Umpire, who can refer it to the competition's Jury.

This Jury comprises the official representative designated by the CEP Executive Committee, a member of the host federation (apart from its President) and a member of the Organising Committee, one of whom will be designated as President of the Jury.

In the case of a split vote, the President of the Jury has the casting vote. The decisions reached by the Jury are without appeal.

FINANCEMENT

Article 23

Toutes les fédérations participantes et leurs accompagnateurs sont responsables de leurs propres frais de déplacement, d'hébergement et de nourriture.

Toutefois, la Fédération hôte doit veiller à ce que l'hôtel et les frais de repas ne soient pas excessifs, en essayant de donner la préférence aux réservations de groupe.

La Fédération hôte doit être prête à contribuer à l'organisation de l'hébergement pour les équipes ainsi que pour leurs accompagnateurs

Article 24

La Fédération hôte prendra en charge, les frais d'hébergement et de restauration :

- du Président de la CEP (ou son représentant) et de deux (max) autres membres du Comité Directeur de la CEP
- du Président de la FIPJP (s'il est présent)
- des arbitres nationaux qu'elle aura nommés.

FINANCE

Article 23

All participating Federations and their supporters are responsible for their own travelling expenses, accommodation and food.

However, the host Federation must see to it that the hotel and meal costs are not excessive, whilst trying to give preference to group bookings.

The host Federation must be prepared to help with the organisation of the accommodation for the visiting teams and supporters.

Article 24

The host Federation is responsible for the accommodation and meals for:

- The CEP President (or representative) and two (max) other CEP Board members.
- the FIPJP President (if they are present).
- the host Federation's Umpires.

Article 25

Pendant toute la durée du Championnat, La Fédération hôte devra prévoir, à sa charge, les moyens de transports nécessaires pour faciliter les déplacements des participants entre les hôtels et le site de la compétition.

Article 26

Toutes les subventions, donations, revenus diverses (entrées, ventes programme, buvette, etc.) resteront acquises à La Fédération hôte.

Article 25

During the entire duration of the Championship, the host federation must provide, at their expense, the necessary means of transportation to shuttle the participants and officials to and from the hotels and the competition venue.

Article 26

All subsidies, grants, diverse income (e.g. entries, programmes, refreshment stands, etc.) will remain acquired by the host federation.

PROTOCOLE

Article 27

Le Président de la CEP, ainsi que le Président de La Fédération hôte peuvent suggérer ou proposer que des officiels qui n'étaient pas prévus initialement, soient inclus dans toute liste d'invités d'honneur.

Article 28

Présentation des équipes :

Le drapeau Européen ou de la CEP suivi par les Arbitres conduira le défilé ;

- Placées dans l'ordre alphabétique, les nations précédées de leur drapeau national et d'un panneau au nom de leur pays défilent sur l'aire de jeu et seront alignées afin d'être présentées aux spectateurs, officiels et invités.
- Le serment sur l'honneur du joueur ainsi que le serment sur l'honneur de l'arbitre sera lu en français et en anglais par un représentant de chaque catégorie.
- L'hymne Européen, ainsi que l'hymne national de La Fédération hôte clôtureront la présentation des équipes.

Les équipes quitteront les terrains de jeux dans le même ordre de leur entrée.

PROTOCOL

Article 27

The CEP President, as well as the host Federation's President may suggest or propose that officials attending who were not originally expected, be included in any guest-list.

Article 28

Presentation of Teams:

The CEP Flag followed by the Umpires will lead the parade;

- In alphabetical order but with the host nation last, the nations preceded by their national flag and a board with their country's name will parade onto the playing area and line up in order to be presented to the spectators, officials and guests.
- The Players' oath as well as the Umpires' oath will be read in French and in English by a representative from each category.
- The European anthem as well as the host federation's national anthem will close the teams' presentation.

The teams will leave the terrain in the same order as they entered.

Article 29

Présentation des équipes pour la finale :

Le drapeau de la CEP, suivi par les Arbitres dirigera la parade,

Les équipes finalistes entreront sur les terrains de jeu et se mettront face à la tribune d'honneur afin d'être présentées, avec le nom des joueurs, aux officiels et aux spectateurs.

Le Président de la CEP ainsi que les VIP féliciteront individuellement les équipes et officiels.

La finale débutera au signal de l'arbitre.

Article 30

Après la finale, les gagnants du championnat se verront remettre le maillot des Champions d'Europe et devront le porter pendant la cérémonie de présentation.

La cérémonie de remise des prix commencera avec le Championnat de Tir de Précision suivie par la Coupe des Nations (Championnat B) puis le Championnat.

Dans chaque catégorie, les premiers à être présentés sur le podium seront les demi-finalistes suivis par les vice-champions, puis les champions.

Article 31

Le Président de la CEP (ou son représentant), accompagné du Président de la Nation organisatrice, et des membres du Comité Exécutif de la CEP, remettront les récompenses officielles.

Article 29

Presentation of the teams for the final:

The CEP Flag followed by the Umpires will lead the parade;

The finalist teams will enter the terrains of play and will place themselves facing the rostrum of honour to be presented, by name, to the officials and to the spectators.

The CEP President and VIPs will individually congratulate the teams and officials.

The final will commence at a signal from the Umpire.

Article 30

After the final, the winners of the Championship will each be provided with a European Champion's shirt to be worn for the presentation ceremony.

The presentation ceremony will commence with the Precision Shooting Championship followed by the Nations Cup (championship B) and then the Championship.

In each category the first to be presented on the podium will be the Semi- Finalists followed by the Runners-Up and then the Champions.

Article 31

The CEP President (or their representative), accompanied by the host Federation's President and members of the CEP Executive Committee will present the official trophies.

Article 32

Après chaque cérémonie du podium, l'hymne du pays vainqueur sera joué et le drapeau de la nation championne sera hissé. Dans la mesure du possible, seront également hissés les drapeaux des finalistes et demi-finalistes.

Article 32

After each podium ceremony, the anthem of the winning Nation will be played and their national flag will be raised. Where possible, the flags of the Runners-Up and the Semi-Finalist will also be raised.

RECOMPENSES

Article 33

Les Champions, Vice-champions ainsi que les demi-finalistes, recevront chacun une médaille (or, argent, bronze respectivement) et un diplôme de la CEP.

Les maillots de champions, médailles et diplômes sont fournis par la CEP.

Article 34

La Fédération hôte aura la charge des autres récompenses qu'ils souhaitent remettre aux participants. Cette dotation comprendra au minimum :

- Des trophées ou coupes destinés aux équipes classées de la première à la troisième place (4 équipes)

Des médailles ou souvenirs pour tous les autres participants, le Président de la CEP, les Chefs de Délégations, les coaches, les membres du Comité Exécutif, le Délégué Technique et les Arbitres.

AWARDS

Article 33

The Champions, Runners-Up and the Semi-Finalists will each receive a medal (gold, silver, bronze respectively) and a CEP diploma.

The championship shirts, medals and diplomas are provided by the CEP.

Article 34

The host Federation will cover the costs of any extra rewards they wish to be presented to the participants. These should be at the least:

- Trophies or cups for the teams classified 1st to 3rd (4 teams)

Medals or souvenirs for all other participants, the CEP President, the Delegation Leaders, the Coaches, the Executive Committee Members, the Technical Delegate and the Umpires.

BANQUET de CLOTURE

Article 35

L'organisation du banquet de clôture est laissée à l'initiative du La Fédération hôte.

Si ce banquet est organisé, il sera nécessaire qu'il ait lieu le soir, après la remise des récompenses, de manière à ne pas entraver le retour des participants

CLOSING BANQUET

Article 35

The organisation of the Closing Banquet is left to the initiative of the host Federation.

If this banquet is organised, it will be necessary for it to take place after the awards presentation and so as not to impede the return home of the participants.